

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Avallon
LEZINNES - COMMUNE

Procès-verbal

Le lundi 31 mars 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de José MENARD.

Secrétaire de la séance : Angélique POLHO

Présents : José MENARD, Michel BRUMEAUX, Bernard LAURIN, Franck DUTOIT, Audrey LACROIX, Hubert NICOLLE, Ilan KLAPWIJK, Alain FERDIN, Guy DUPAS, Claudine DILIGENT, Marc GODEFROY, Stéphane HOSPITAL, Geoffrey KLIMCZAK, Angélique POLHO, Sylvie MISCHIATTI

Ordre du jour :

- approbation du PV du 14 mars 2025

Délibérations :

- Compte Financier Unique (CFU) eau et assainissement 2024
- Affectation du résultat eau et assainissement 2024
- Budget eau et assainissement 2025

- Compte Financier Unique (CFU) commune 2024
- Affectation du résultat commune 2024
- vote du taux des taxes 2025
- Budget commune 2025

Délibérations du conseil :

DE_009_2025 - Objet : Vote du compte unique financier CFU- Budget Eau et Assainissement 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	75 222,99	0,00	0,00	75 074,09	75 222,99	75 074,09
Opérations exercice	217 373,51	303 524,88	72 719,04	74 517,98	290 092,55	378 042,86
Total	292 596,50	303 524,88	72 719,04	149 592,07	365 315,54	453 116,95
Résultat de clôture		10 928,38		76 873,03		87 801,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	10 928,38	0,00	76 873,03	0,00	87 801,41
Résultat définitif		10 928,38		76 873,03		87 801,41

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel BRUMEUX 1er Adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération : adoptée

DE_010_2025 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Budget eau et assainissement 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire M José MENARD

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **EXCEDENT de 10 928,38**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	75 222,99
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	86 151,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	10 928,38
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	10 928,38
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	10 928,38
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération : adoptée

DE_011_2025 - Objet : Vote Budget Eau et Assainissement 2025

Le Maire José MENARD présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

➤ **Section d'investissement :** Recettes **143 044.44 €**
Dépenses **143 044.44 €**

➤ **Section de fonctionnement :** Recettes **225 451.37 €**
Dépenses **225 451.37 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire José MENARD,
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **VOTE** le budget annexe **eau-assainissement** de la commune pour l'exercice **2025** arrêté aux sommes de la balance citée ci-dessus.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération : adoptée

DE_012_2025 - Objet : Vote du compte unique financier CFU- Budget commune 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	200 355,44	0,00	51 721,91	0,00	252 077,35
Opérations exercice	738 249,48	658 327,33	84 335,96	34 508,83	822 585,44	692 836,16
Total	738 249,48	858 682,77	84 335,96	86 230,74	822 585,44	944 913,51
Résultat de clôture		120 433,29		1 894,78		122 328,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 854,40	0,00	3 854,40	0,00
Total cumulé	0,00	120 433,29	3 854,40	1 894,78	3 854,40	122 328,07
Résultat définitif		120 433,29	1 959,62			118 473,67

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel BRUMEAUX 1er Adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération : adoptée

DE_013_2025 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Budget commune 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence du Maire M José MENARD

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **EXCEDENT de 120 433,29**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	200 355,44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	19 884,31
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	79 922,15
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	120 433,29
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	120 433,29
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	118 473,67
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération : adoptée

DE_014_2025 - Objet : Vote du taux des taxes foncières 2025

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu le code général des Impôts et notamment les articles :
- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639A et 1636B et suivants relatifs au vote des taux

Le Maire indique les taux de référence proposés pour 2025 figurant sur l'état 1259 COM et prend l'avis du Conseil Municipal sur l'augmentation ou non des taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter les taux indiqués sur l'état 1259 pour obtenir un produit fiscal à 349 317€.

	TAUX Année 2025	Produits attendus
FONCIER BATI	37.75 %	312 910€
FONCIER NON BATI	28.79 %	11 286€
TAXE D HABITATION	15.95 %	25 121€
Produit attendu fiscalité		349 317€

- **AUTORISE** le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 9
Contre : 6
Abstention : 0

Délibération : adoptée

DE_015_2025 - Objet : Vote Budget Commune 2025

Le Maire José MENARD présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget 2025 présenté.

➤ **Section d'investissement :** Recettes **32 357.61 €**
Dépenses **32 357.61 €**

➤ **Section de fonctionnement :** Recettes **690 450.67 €**
Dépenses **659 752.14 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'exposé du Maire José MENARD,

AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

VOTE le budget primitif principal de la **commune** pour l'exercice **2025** arrêté aux sommes citées ci-dessus.

Pour : 10
Contre :
Abstention : 5

Délibération : adoptée

José MENARD
Président de séance



Angélique POLHO
Secrétaire de séance

